

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

**PRESENTS** : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, BRIFFAUD, PRUGNEAUX

Mr ROULLEAU est arrivé en cours de séance, il a pris part au vote à compter de la délibération N°43-15

Mme GODREAU est arrivée en cours de séance, elle a pris part au vote à compter du point N°7

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr Olivier SACHOT a été désigné secrétaire.

Mr le Maire a donné connaissance au conseil d'une lettre rédigée par Mme Laure GAUTREAU (GERBAUD) expliquant sa situation actuelle et son souhait de ne plus faire partie du conseil municipal.

Le Maire indique qu'il a reçu le 31 août dernier, une demande de démission du conseil municipal de Mme Laure GAUTREAU, motivée par son changement de situation familiale. Cette décision est définitive, conformément aux dispositions de l'article L.2124-4 du code Général des Collectivités Territoriales, à partir de sa date de réception.

## **1 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES : COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** (040-15)

Les statuts de la Communauté de Communes n'ont pas été mis à jour depuis la nouvelle répartition des sièges en conseil de communauté du 12 février 2013. Ce conseil, lors de sa réunion du 7 juillet dernier a décidé, en conséquence, à la demande de la Préfecture, de modifier l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
Le Boupère	4
Les Châtelliers-Châteaumur	2
Chavagnes-les-Redoux	2
La Flocellière	4
La Meilleraie-Tillay	2
Monsireigne	2
Montournais	2
La Pommeraie-sur-Sèvre	2
Pouzauges	8
Réaumur	2
Saint Mesmin	2
Saint Michel Mont Mercure	3
Tallud Saint Gemme	2
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

Il convient que le conseil délibère sur cette modification de statuts. A l'unanimité, le conseil approuve la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes telle qu'elle a été présentée ci-dessus et approuve la nouvelle rédaction des statuts.

## **2 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES : TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE « PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE »** (041-15)

Mr le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'instruction des autorisations du droit des sols est effectuée par le service mutualisé urbanisme de la communauté de communes du pays de Pouzauges. Le service urbanisme instruit les demandes, apporte des conseils auprès des élus et des citoyens.

Par délibération du 3 février 2015, le conseil de communauté a approuvé la modification des statuts par l'ajout d'un article 1-7 « Habilitation à instruire les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour les mairies qui le souhaitent », à l'article 2 dans la rubrique « 1-Aménagement de l'espace communautaire »

Les réflexions menées à l'échelle du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale – issu de la loi ENE Grenelle 2 2010) définissent les grandes orientations en matière d'aménagement et notamment les préconisations en matière de consommation d'espace. Les mesures issues de cette loi devront être intégrées dans les PLU au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour répondre à ces différentes obligations, la commission Aménagement du Territoire et de la mutualisation a proposé d'établir un projet de territoire. Il est apparu que le PLU intercommunal (PLUi) pouvait être un outil au service de ce projet de territoire. La mise en place d'un PLUi permettrait, tout en préservant les identités communales, de fixer ensemble les stratégies d'aménagement et du développement du territoire en matière d'urbanisme. Pour permettre l'engagement de ce projet, par délibération du 7 juillet, le conseil de communauté a approuvé le transfert de compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, et de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de Communes du Pays de Pouzauges. Les conseils municipaux doivent se prononcer sur ce transfert dans un délai de trois mois. De droit, la communauté de communes se substitue à la commune dès lors que la compétence est transférée.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité approuve ce transfert et la modification de l'article 2 « Compétences » à la rubrique « 1- Aménagement de l'espace communautaire » des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, par l'ajout d'un article 1-8 « La communauté de communes est compétente pour l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

### **3 – APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PAYS DE POUZAUGES** (042-15)

Pour faire suite à la prise de compétence PLU et pour s'assurer d'une gouvernance partagée dans le cadre du PLUi, il conviendrait qu'une charte de gouvernance soit signée entre la Communauté de communes et les 13 communes membres. Ce document permettra d'acter les fondements du projet de territoire et les principes de construction du PLUi du Pays de Pouzauges.

Après avoir été approuvé par délibération du conseil communautaire du 7 juillet dernier, il revient à chaque conseil de se prononcer sur son approbation.

A l'unanimité, le conseil, après avoir pris connaissance de la charte l'approuve et autorise le Maire à la signer.

### **4 – FONDS DE CONCOURS SPECIFIQUE DANS LE CADRE DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil que notre commune, avec la communauté de communes et l'ensemble des autres communes du Pays de Pouzauges, est actuellement dans une démarche de mutualisation et de solidarité financière. Pour évaluer l'ensemble des besoins de nos citoyens, un diagnostic de territoire est en cours pour définir des axes stratégiques. Cette démarche ne pourra aboutir qu'avec une analyse financière de chaque commune qui permettra ensuite de définir un plan pluriannuel de programmation d'investissements. La Communauté de communes a donc mis en place un fonds de concours spécifique pour permettre la réalisation de l'analyse financière de chaque commune. Il est fixé sur la base d'un plafond de 1 500 € par commune. La demande ne pourra être sollicitée qu'une seule fois avant le 31 décembre 2016.

## **5 – MOTION DE SOUTIEN A L’ACTION DE L’AMICALE DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L’ETAT** (043-15)

Le conseil est informé qu’il peut prendre une délibération soutenant la demande de l’AMF indiquant que pour sauvegarder l’investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l’amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l’assiette, simplification des procédures).
- la récupération des frais de gestion perçus par l’Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l’arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux.
- la mise en place d’un véritable Fonds territorial d’équipement pour soutenir rapidement l’investissement du bloc communal.

Après délibération, le conseil par 12 voix pour et 1 non, soutient la demande de l’AMF.

## **6 – TRAVAUX DE VOIRIE**

**A) DECISION PRISE PAR DELEGATION** : Dans le cadre de sa délégation, Mr le Maire a retenu, en concertation avec la commission voirie, l’entreprise de travaux publics La COLAS de Fontenay-le-Comte, pour le programme de travaux de voirie 2015 et d’assainissement d’eaux pluviales, pour un montant de 46 192.20 € TTC. Mr Dominique BROSSEAU, l’adjoint responsable de la voirie, a indiqué qu’une première réunion a eu lieu en présence de la SAET, de la COLAS et des membres de la commission, le mardi 25 août. Le début des travaux est prévu pour la mi-septembre. Sont au programme l’impasse des Malinières (en partie, problème d’écoulement d’eaux pluviales) – la route de Chantefoin (du calvaire à la route du Petit Tillay) - le chemin des Vallées (de la route départementale à la ferme) – un regard au Petit Tillay – la réfection ponctuelle de quelques trottoirs. L’entreprise Jean-Yves Mary a réalisé le curage de fossés de la route de Chantefoin et de la route des Vallées, qui apporte entière satisfaction. L’extrémité des buses aux entrées des champs seront à nettoyer par les employés de la commune.

## **B) SOLUTION ENVISAGEE POUR LA SECURITE DANS LE BAS ET LE CENTRE BOURG**

Mr Dominique BROSSEAU a demandé au conseil de faire le point sur les projets d’aménagements de la rue du Grand Lay et de la Rue de Rochereau. Après débat, l’emplacement des chicane en face de la Place du Doué Giraud sera revu. Aucune solution définitive n’a pour l’instant été prise. La signalisation provisoire va rester encore quelque temps pour que, rue du Grand Lay, les parents puissent la tester en allant à l’école. Une réunion de la commission voirie est programmée le mardi 15 septembre, à 19 h, à la mairie et sur place pour définir les travaux à envisager afin de finaliser l’installation.

## **C) LIMITATION DE VITESSE AU PETIT CLOU**

Mr le Maire rappelle au conseil que pour faire ralentir la circulation au Petit Clou, des contacts ont été pris avec l’agence routière de Pouzauges. Un comptage a été réalisé sur la RD 23 au Petit Clou. L’analyse des données montre que la limitation de vitesse à 70 km/h n’est globalement pas respectée (39 % d’usagers en excès de vitesse).

Dans le sens sortant du bourg, la V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des usagers) est de 80 km/h pour les VL et 66 km/h pour les PL,

Dans le sens entrant dans le bourg, la V85 est de 85 km/h pour les VL et 81 km/h pour les PL.

Ces mesures confirment la nécessité de mettre en place des aménagements en cohérence avec la limitation de vitesse en place afin d’inciter les usagers à ralentir.

L'agence routière transmettra à la commune des pistes de réflexion début septembre.

Après débat, le conseil décide de s'engager avec la SAET de la Roche-sur-Yon, afin de budgétiser les aménagements nécessaires. Ces travaux pourront être subventionnés au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales et au titre des amendes de police.

## **7 – MEUBLE POUR DEPOSER DIVERS EQUIPEMENTS POUR LES ACTIVITES DES MATINEES D'EVEIL**

Le Maire informe le conseil que depuis septembre 2014, les assistantes maternelles se réunissent deux fois par mois dans les locaux de la garderie avec une éducatrice de la PMI du Conseil départemental. A compter de la rentrée 2015, l'éducatrice ne participera qu'à une séance sur deux avec aucune participation à terme. Cette année, les assistantes animeront elles-mêmes l'autre séance. Pour ce faire, elles souhaiteraient qu'un meuble spécifique soit mis à leur disposition dans la garderie afin d'y entreposer leur matériel. Pour qu'il soit en harmonie avec ceux de la garderie, la commune pourrait en acheter un. Il resterait propriété de la collectivité.

Mme Anne Godreau qui suit ce dossier, propose un meuble à 553 € TTC (461 H.T.)

Le conseil, après débat, accepte d'acheter un meuble d'un montant de 553 € TTC qui restera propriété de la commune. La dépense sera imputée à l'opération « 77 garderie ». Les crédits restants sont suffisants.

## **8 – PERSONNEL COMMUNAL**

Candidatures pour le poste d'agent d'accueil à la mairie (044-15) : Après avoir examiné 34 candidatures et assuré trois entretiens individuels, la candidature de Mme Stéphanie FROGEARD de Montournais a été retenue. Elle remplacera Mme Elise PENAUD, qui assurera un plein temps à la mairie de Chavagnes-les-Redoux, à compter du 2 novembre prochain.

Mme FORGEARD est employée à mi-temps à la mairie de Montournais et assurera donc le mi-temps à la mairie de Monsireigne.

Mr le Maire propose au conseil d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 17 h 30 par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, en remplacement du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe actuellement ouvert, qui correspondait au grade de l'agent en poste.

## **9 – DEPART DU MEDECIN**

Au début juin, le docteur Damien Bénatier a fait part au Conseil départemental de l'Ordre des médecins de son intention d'arrêter son activité à Monsireigne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le conseil de l'ordre a pris note de cette décision à la mi-juin.

Face à ce départ, depuis le mois de juillet, le 1<sup>er</sup> adjoint Joël Chateigner, Mr et Mme Éric Breton pharmaciens et le maire se sont mobilisés afin de trouver un éventuel remplaçant. Une dame docteur est intéressée par un mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Sa candidature sera examinée par le Conseil de l'Ordre des médecins le jeudi 3 septembre prochain. Nous communiquerons alors après cette date.

## **10 – VISITE D'UNE COOPERATIVE COMMUNAUTAIRE**

Mr Gérard PRUGNEAUX avait déjà proposé au conseil de visiter une coopérative communautaire (service épicerie). Il va programmer un rendez-vous avec une responsable de Savenières (49) - commune de 1 465 habitants près d'Angers.

## **11 - TRAVAUX DE BATIMENTS**

### **A – SALLE DE SPORTS**

Mr Joël CHATEIGNER, adjoint et responsable des bâtiments communaux, a informé le conseil que le traçage des lignes de la salle de sports allait se faire le jeudi 3 septembre. Le tracé (coût de 798 € TTC) est provisoire en attendant la réfection du sol en 2016. Les panneaux de basket vont être changés pour être aux normes (devis de Sport 2000 - coût 1 850 € TTC). La couverture de la salle est prévue pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre.

### **B – GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE**

Mr Joël CHATEIGNER informe le conseil que les travaux d'acoustique prévus à la garderie et au restaurant scolaire ont été réalisés cet été.

Une réunion de la commission des bâtiments est prévue le mercredi 9 septembre, à 20 H, à la mairie pour faire le point des locations de bâtiments communaux.

## **12 – TERRAIN DE FOOT**

Le terrain apporte entière satisfaction. Trois abris de touche aux nouvelles normes ont été installés avant la reprise de la saison. Merci aux employés municipaux et aux responsables du club de football qui s'investissent pour son entretien.

## **13 –VENTE DE PLAQUES DE GRAVIERS DELAVES 40x40** (045-15)

Il reste des plaques de graviers délavés 40x40 qui sont stockés derrière l'atelier communal. Elles ont été récupérées devant l'ancien foyer de jeunes. Des personnes sont intéressées. Le conseil, à l'unanimité, a décidé de vendre la plaque au prix de 1 €.

## **14 –AMENAGEMENT DU BUREAU DIT « Du CADASTRE »**

Ce bureau étant exigü, le Maire propose au conseil d'entreposer le meuble actuel qui est volumineux, dans la salle N°3 du foyer rural et d'acheter une petite table (125 € H.T.) et une armoire (619 € H.T) qui seraient installées dans le renforcement du bureau. Le conseil accepte.

## **15 –RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Chaque conseiller a été destinataire d'un document de synthèse dont Mr CHATEIGNER a donné quelques indicateurs. Le rapport annuel est consultable en mairie.

## **16 – OFFICE DE TOURISME**

Mme Nadine GAUVRIT représentera la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, en remplacement de Mme Laure GAUTREAU, démissionnaire du conseil.

## **17- FOYER des JEUNES**

Depuis quelques mois, son fonctionnement laisse à désirer. Le local est laissé dans un état lamentable, les déchets ne sont pas triés, l'extérieur est très négligé. Olivier Sachot, l'élü qui suit de près le foyer et est un des parents responsables suit ce problème en collaboration avec le maire et les autres parents. .

## **18 – RAPPEL DES DATES DE COMMISSIONS ET DE CONSEIL**

- A) **Commission voirie** : le mardi 15 septembre, à 19 h à la mairie
- B) **Commission bâtiments** : le mercredi 9 septembre, à 20 h à la mairie
- C) **Conseil Municipal** : le mardi 6 octobre, 20 h 30.

## **19 – ELECTIONS REGIONALES**

Elles sont fixées aux dimanches 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote sera provisoirement transféré à la Mairie pour ces élections compte tenu de l'Arbre de Noël de l'école, du dimanche 13 décembre.

## **20 – LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS, LES SOURIS ET LES TAUPES**

Du raticide/souricide à base d'avoine décortiquée enrobée de difénacoum en boîte de 1kg 500 composée de sachets de 40 g (1 seul conditionnement dont l'usage est fait pour les rats et les souris) peut être commandé en mairie. Les bulletins d'inscription doivent être remis en mairie avant le 12 septembre prochain. Les produits seront livrés en mairie entre le 5 et le 16 octobre.

Les élus ont été destinataires de la revue « Itinéraires » de Trivalis et « les 2 becs »

Vu par le secrétaire de séance : Olivier SACHOT  
Le Maire : Michel BOCQUIER